

# LADOM

L'Agence De l'Outre-mer  
pour la Mobilité

*Communiqué de presse, Paris le 3 mai 2020*

***Ce communiqué s'adresse d'une part aux étudiants ultramarins qui ont bénéficié d'une prise en charge par LADOM de leur billet d'avion (à destination de la France hexagonale) dans le cadre du dispositif Passeport pour la Mobilité des Etudes (PME) et d'autre part, aux bénéficiaires du Passeport pour la Mobilité de la Formation Professionnelle (PMFP) qui n'ont pu rejoindre leur département d'origine en raison de l'état d'urgence sanitaire.***

***Par conséquent, les étudiants et les stagiaires de la formation professionnelle qui ne répondent pas strictement à ces critères, ne pourront pas prétendre à une prise en charge de leur billet d'avion retour par LADOM.***

Afin de limiter la propagation du virus, le Gouvernement a pris des mesures de restriction de circulation qui ont conduit LADOM à suspendre provisoirement l'émission des billets d'avion. Ainsi, il n'a pas été possible à la plupart des étudiants et des stagiaires qui souhaitaient rejoindre leur département d'origine de le faire.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, l'Etat a décidé d'accompagner le retour des étudiants qui le souhaitent, dans le strict respect des règles sanitaires visant à limiter la propagation du Covid-19. Cette décision s'applique également aux stagiaires bénéficiaires du Passeport pour la Mobilité de la Formation Professionnelle.

C'est dans cette perspective que LADOM rappelle les conditions de prise en charge du billet retour :

1) Pour les étudiants.

Ils bénéficieront des dispositions habituelles du Passeport pour la Mobilité des Etudes, à savoir :

- Prise en charge du billet d'avion à hauteur de 100 % pour les étudiants boursiers d'Etat
- Prise en charge du billet d'avion à hauteur de 50 % pour les étudiants non boursiers d'Etat ;

La communication avec LADOM ne s'opérera que par le biais de l'espace personnel de l'étudiant accessible à partir du lien suivant : <https://mobilite.ladom.fr/accueil>

2) Pour les stagiaires de la formation professionnelle.

Leur billet de retour sera pris en charge à 100 %.

### **Nécessité impérieuse de respect d'une quatorzaine.**

En effet, les contraintes sanitaires imposent une période de quatorzaine stricte que chaque étudiant ou chaque stagiaire devra s'engager à respecter.

Cette obligation sera remplie dans des structures dédiées soit dans le territoire d'origine du candidat au retour et directement à la sortie de l'avion, soit, en fonction des destinations et des dates de retour disponibles, en région parisienne avant le départ sur proposition de l'administration.

# LADOM

L'Agence De l'Outre-mer  
pour la Mobilité

## 1. Quatorzaine dans le département d'outre-mer d'origine.

La date du voyage sera communiquée par LADOM selon la capacité d'accueil pour la période de la quatorzaine.

## 2. Quatorzaine en France hexagonale.

Dans ce cas, il sera indiqué au candidat au retour un lieu d'hébergement en région Ile-de-France. LADOM lui remettra un billet de train, ou prévoira un moyen de transport alternatif, pour lui permettre de rejoindre la résidence de quatorzaine, ainsi que le billet d'avion avec une date de départ à l'issue de la période de quatorzaine.

Ex : Si la quatorzaine débute le 10 mai, le vol à destination du département sera programmé le 24 mai.

La date du voyage sera communiquée à l'étudiant ou au stagiaire par LADOM. **Compte tenu des contraintes liées à la période, nous attirons la vigilance des candidats au retour sur la nécessité, une fois qu'elle aura été arrêtée en fonction des contraintes éventuelles qu'ils auront pu exprimer, de respecter la date d'entrée en résidence de quatorzaine et la date de vol qui seront communiquées. Aucune modification ne pourra être prise en compte, et l'étudiant ou le stagiaire perdra le bénéfice de l'aide, en cas de non-respect des dates de voyage définies ou des règles sanitaires qui seront portées à sa connaissance.**

Malgré le contexte sanitaire qui nous oblige à mettre en œuvre un dispositif exceptionnel, nous sommes mobilisés pour que le retour des étudiants et stagiaires ultramarins se déroule dans les meilleures conditions.